
CNIS

Groupe de Travail Mesure des échanges internationaux de services

Première réunion
Jeudi 14 octobre 2004

Banque de France
Direction de la balance des paiements
168 rue de Rivoli 3^{ième} étage

Les échanges internationaux de services Quelques éléments de référence

Claude Peyroux
Direction de la Balance des paiements

I- Quelques définitions

Échanges

Dans le domaine des biens il y a échange quand il y a transfert de propriété. Dans le domaine des services il y a échange quand il y a fourniture d'un service.

Internationaux

Il faut introduire la notion de territorialité. Dans la Comptabilité Nationale et la Balance des paiements on parle de résidence. Il s'agit donc d'un échange entre un résident et un non résident

Services :

Dans le livre « Services aux entreprises » de J. De Bandt on trouve cette définition qui définit ce qu'est un service en précisant un certain nombre de dimensions qui le différencient des biens :

« Activité visant à modifier l'état d'une personne, entreprise, animal ou bien et qui consistant à apporter des modifications, est non stockable et non matérielle. Pour être spécifique le service doit être coproduit au sens où les acteurs sont constamment en contact au cours du processus de production »

Mais même si les caractéristiques « relationnel, non stockable, immatériel et co-produit » permettent de distinguer les services des biens, pour des raisons pratiques d'évaluation la frontière entre biens et services n'est pas aussi étanche qu'on le croit. Ainsi il existe des biens que l'on assimile à des services et réciproquement.

Le 5^{ème} manuel de la balance des paiements (MBP5) et le système des comptes nationaux (SCN 93) s'accordent pour définir le terme « services » comme suit :

« Les services ne sont pas des entités indépendantes sur les quelles il est possible d'établir des droits de propriété. Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Les services recouvrent un ensemble hétérogène de produits intangibles et d'activités fournis sur commande : ils se traduisent typiquement par un changement de l'état des unités qui les consomment, changement obtenu par l'activité des producteurs à la demande des consommateurs. Au moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur »

II-Le contexte international

L'ouvrage de référence en matière d'échanges internationaux de services est le manuel des statistiques du commerce international des services (**MSCIS**), publié fin 2002.

Sa mise en chantier résulte de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de 1995

Les recommandations de ce manuel se fondent sur les travaux conjoints de :

- Eurostat
- CNUCED
- FMI (5^{ème} manuel de la balance des paiements 1993)
- ONU (SCN 1993)
- OCDE
- OMC

L'AGCS de 1995 a permis de structurer les échanges internationaux de services en quatre catégories :

1- échange transfrontière

fourniture d'un service en provenance ou à destination d'un autre pays

2- consommation à l'étranger

fourniture d'un service à un consommateur venant d'un autre pays

3- présence commerciale

fourniture d'un service grâce à une présence commerciale sur le territoire d'un autre pays

4- présence de personnes physiques

fourniture d'un service grâce à la présence de personnes physiques d'un pays sur un autre pays

Le mode 1 est le plus classique : le consommateur reste dans son pays, le prestataire est dans un autre pays et le service traverse la frontière. Sont concernés les transports, les communications, les assurances ...

Le mode 2 correspond principalement au tourisme : le consommateur se déplace pour consommer les services d'un autre pays.

Le mode 3 est caractérisé par la présence d'une filiale à l'étranger d'une unité résidente : les statistiques concernant ce mode sont plus communément appelées « FATS »

Le mode 4 est caractérisé par la présence temporaire d'un résident dans un autre pays pour son compte propre ou pour le compte de son employeur comme par exemple les travailleurs transfrontaliers.

L'enjeu majeur du MSCIS est la fourniture de données répondant à la constitution de nomenclatures les plus précises possibles à chaque niveau de détails car elles servent de référence pour toutes les statistiques sur les échanges de services aussi bien dans la balance des paiements que dans les comptes nationaux. La nomenclature la plus détaillée du manuel (EBOPS) est en correspondance étroite avec la nomenclature internationale des produits (CPC) en 5 positions.

Il y a en annexe deux nomenclatures de services:

-la moins détaillée : celle utilisée actuellement pour les balances des paiements trimestrielles d'Eurostat et de la BCE (Questionnaire Q1) en 11 postes correspondant aux principales catégories types de services dans le MBP5

-la plus détaillée : celle utilisée pour les balances annuelles d'Eurostat et du FMI en presque 90 postes (Questionnaire Y1) correspondant à la nomenclature étendue du manuel des statistiques du commerce international des services.

Autre enjeu majeur pour les statisticiens des échanges internationaux de services : les ventilations géographiques.

Il y a en annexe deux nomenclatures : celle utilisée par la BCE pour ventiler les balances trimestrielles et annuelles de la Zone Euro et celles utilisées par Eurostat pour ventiler les balances des paiements nationales trimestrielles et annuelles.

Enfin pour disposer d'une liste exhaustive de définition des biens et services nous avons mis en annexe la partie « biens et services » d'une liste de notes explicatives sur les composantes de la balance des paiements, travail effectué pour le compte du Groupe Technique de la BCE sur les asymétries.

Plusieurs documents de référence sont entrés dans un processus de révision :

- le MBP5 et le SNA avec pour horizon 2007/2008
- la CPC et l'ISIC avec pour horizon 2007/2008
- la révision du MSCIS est prévue de 2006 à 2009 pour une publication en 2010

III- Les questions soulevées par la révision du MBP5 et du SNA

L'un des objectifs majeurs de la révision de ces deux manuels de référence est d'accroître la cohérence des concepts, des nomenclatures, des méthodes d'enregistrement, etc. Cela concerne plus particulièrement la balance des paiements et le compte du reste du monde. Un premier document sur les révisions proposées par le FMI concernant le chapitre 9 (biens et services) a été discuté en avril 2004 à l'OCDE. Les questions soulevées portent sur le contour des biens et des services et la mesure des flux.

-Le travail à façon

Questions :

Bien ou Service ?

Enregistrement en brut ou en net ?

→ Réponse :

Bien enregistré en brut

Les réparations

Questions

Biens ou services ?

Enregistrement en brut ou en net ?

→ en discussion : bien pour BdP, mais dans le CRM il y a une distinction entre grosses réparations (biens) et petites réparations (services),

il est proposé de ne plus faire de distinction entre petites et grosses réparations dans le CRM, dans les deux cas l'enregistrement est en brut

Le négoce international

Questions :

Bien ou service ?

Enregistrement en brut ou en net ?

→ en discussion : actuellement c'est un service pour BdP et CRM enregistré en net sous forme de marge mais proposition de traitement en biens (comme MBP4) enregistrés en bruts pour éviter les asymétries dans le commerce extérieur (et/ou dans les services) et la possibilité d'avoir des flux négatifs. La majorité des pays de l'OCDE sont pour le statut quo

Les voyages

Dans le MBP5 la rubrique « voyages » diffère de la plupart des autres rubriques car elle se caractérise par l'activité du consommateur et non pas par le type de produit en jeu. Elle comprend donc toutes sortes de biens et services à l'exception toutefois des dépenses de services de transport international qui sont classées en services de transport.

Question :

Devant la difficulté dans certains cas, de pouvoir isoler ces dépenses de l'ensemble des dépenses touristiques il est proposé de ne plus les reclasser en services de transports et de considérer qu'elles font parties de la rubrique « voyages »

→ tous les pays de l'OCDE sont contre cette proposition

L'assurance et la réassurance

Dans le MBP5 l'enregistrement des services de réassurance est différent de celui de l'assurance.

Les montants d'importation de services d'assurance correspondent à la charge de services (25%) perçue par les compagnies lors du versement des primes et commissions afférentes à des contrats d'assurance souscrits par des résidents auprès de compagnies non résidentes (et vice-versa).

Les montants d'importation de services de réassurance correspondent au solde des flux entre les assureurs résidents et les compagnies de réassurance non résidentes (et vice versa).

Questions :

Il est proposé de traiter la réassurance comme l'assurance ?

Les Comptes nationaux proposent de séparer la réassurance en deux : la réassurance « normale » et la réassurance en cas d'évènement exceptionnel comme la tempête de 1999/2000. Dans le premier cas on continuerait le traitement actuel et dans le deuxième cas on considère qu'il y a eu destruction de capital et donc qu'une partie des indemnités doit être enregistrée dans le compte de capital et ainsi ne pas perturber le compte des transactions courantes et donc le PIB.

→ en discussion

Les transports

Question :

Peut-on avoir le détail de la rubrique « autres transports » à savoir : les transports spatial, par rail, par route, par canaux, par pipeline et autres services ? Peut-on aussi avoir le croisement mode de transport / fret, passager et autres ?

→ problème de collecte

Les services de communication

Question :

Peut-on décomposer les services de communication en d'une part « services de poste et messagerie » et d'autre part « services de télécommunication »

Peut-on isoler les services liés à internet dans les services de télécommunication

→ en discussion

Il y a d'une part un problème de définition précise des services liés à internet et d'autre part un très gros problème de collecte d'information

Les services de bâtiments et de travaux publics (services de construction)

Les services de bâtiments et travaux publics englobent les travaux effectués dans le cadre de projets de construction par les salariés d'une entreprise en dehors de son territoire économique.

Question :

Peut-on décomposer ces services en d'une part services fournis à des non résidents par des entreprises résidentes et d'autre part services fournis à des résidents par des entreprises non résidentes comme le recommande le MBP5.

→ réponse : tous les pays sont d'accord pour le faire

Les services financiers

Dans le MBP5 les services financiers ne comprennent que les services fournis au titre de transactions portant sur des instruments financiers et d'autres services liés à l'activité financière qui sont explicitement facturés. Ils ne comprennent pas les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

Question :

Comme le préconise le MSCIS il est proposé d'introduire les SIFIM dans les services financiers (en déduction des revenus des autres investissements).

→réponse : en discussion

Le SNA 1993 recommandait de prendre en compte les SIFIM dans les échanges de services financiers. Un règlement européen va rendre obligatoire en 2005 la prise en compte des SIFIM dans les comptes nationaux annuels et trimestriels en particulier dans le CRM.

La prise en compte des SIFIM dans les balances des paiements se heurte au problème de la ventilation géographique

Les services d'informatique et d'information

Question :

Peut-on décomposer les services d'informatique et d'information en deux sous rubriques : les services informatiques et les services d'information ?

→problème de collecte

Les autres services aux entreprises

Dans la nomenclature détaillée de la balance des paiements du MSCIS le poste "autres services aux entreprises" est décomposée en 13 rubriques :

Négoce international

Leasing international

Services commerciaux

Services juridiques

Services de comptabilité

Services de conseil

Services de publicité

Service de recherche et développement

Services d'architecture

Services de traitements des déchets

Services d'agriculture, miniers et autres services de traitements sur place

Services divers aux entreprises

Services entre entreprises affiliées

Question :

Peut-on disposer au niveau annuel d'une telle décomposition (demandée par Eurostat, questionnaire Y1) ?

→problème de collecte

Les services personnels, culturels et récréatifs

Question :

Peut-on isoler au niveau annuel les services audiovisuels au sein du poste « services personnels, culturels et récréatifs ?

→problème de collecte

Les services gouvernementaux

Dans le SNA 1993 il n'y a pas de rubrique « services gouvernementaux » contrairement au MBP5.

Question :

Est-il possible de réconcilier les positions du MBP5 et du SNA par une identification plus précise des services pris en compte dans les services gouvernementaux ?

→travail en cours entre l'INSEE et la DBdP

IV- Quelques éléments en guise de conclusion

Les réflexions présentées ci dessus ne concernent que le mode 1 des échanges de services. Dans cette catégorie d'échanges de services le groupe de travail n'a pas de compétence sur les rubriques « transport » et « voyages ». Par contre, il consacrera une séance de travail au mode 3 d'échanges de services (présence commerciale sur le territoire d'un autre pays).

Après l'examen des questions soulevées par les révisions du SNA et du MBP5 il semble que le défi le plus important des statisticiens pour répondre aux exigences de la BCE, d'Eurostat et du FMI en matière de niveau de détail des services et de ventilation géographique est celui de celui de la collecte d'information. Quelque soit les solutions adoptées pour cette collecte il faudra connaître la population de référence c'est-à-dire l'ensemble des agents économiques échangeant des services internationaux. Ce travail est en cours la DBdP et devrait déboucher sur la mise en place en 2005 d'un fichier de référence

Deux autres points méritent toute notre attention : la mesure des services d'assurances et des services d'intermédiation financière indirectement mesurée. Une séance est consacrée à ces thèmes
